



Port-Mort, le 28 juin 2021

**Objet : Inscription à l'Accueil Péri-scolaire - Année 2021/2022**

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint les renseignements et documents nécessaires pour inscrire votre ou vos enfants à l'accueil périscolaire (garderie et restaurant) pour l'année scolaire prochaine, à savoir :

- Règlement intérieur avec tarification en deux exemplaires dont un à nous retourner paraphé et signé,
- Fiche liaison sanitaire (une par enfant),
- Bulletin d'inscription.

Il vous faudra également fournir :

- Attestation d'assurance de responsabilité civile pour les activités périscolaires, valable pour l'année scolaire prochaine,
- Photo d'identité de l'enfant (des enfants),
- Avis d'imposition des deux parents de l'année 2020 sur les revenus 2019,
- Certificat médical autorisant la pratique sportive

Comme vous pourrez le constater à la lecture du règlement, le retour de votre dossier d'inscription dûment complété et signé doit être accompagné des pièces demandées qui conditionnent l'acceptation de la première inscription.

**Le dossier doit impérativement être retourné en mairie avant le 22 août 2021 si votre ou vos enfants déjeune (déjeunent) le jour de la rentrée (jeudi 2 septembre) ou dans la semaine de la rentrée.**

Nous continuons dans le cadre de l'accueil périscolaire à proposer des activités comme la bibliothèque et nous offrons la possibilité d'aide aux leçons pour les enfants demandeurs.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

  
Eveline LUCER  
Maire-Adjointe  
Déléguée aux Affaires Scolaires

